



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TOULOUSE MIRAIL
PL EDOUARD BOUILLIERE CS 65723
31057 TOULOUSE CEDEX 1

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 01 655 309 339

Référence de l'avis : 24 31 0115446 13

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

BAT B - APPARTEMENT N2
55 CHE DU CHAPITRE

31100 TOULOUSE

Numéro FIP : 310 22 93 1772208789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 31029

DELPY PATRICE

BAT B - APPARTEMENT N2

55 CHE DU CHAPITRE

31100 TOULOUSE

Somme qu'il vous reste à payer

5 152,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre 2024 :	1 288,00 €
25 octobre 2024 :	1 288,00 €
25 novembre 2024 :	1 288,00 €
27 décembre 2024 :	1 288,00 €

Compte qui sera débité : FR32 2004 1010 161X XXXX XXX3 792

Identifiant de la banque : PSSTFRPPTOU

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021C01F5E309418PAS1A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : **67 657**

Nombre de parts : **1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP TOULOUSE MIRAIL
SAID 2EME SECTEUR
PLACE EDOUARD BOUILLERES
CS 65723
31057 TOULOUSE CEDEX 1

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : DELPY



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	73248			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7325			
Salaires, pensions, rentes nets.....	65923			65923
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				1974
Revenu brut global				67897
CSG déductible.....				- 240
Revenu imposable				67657
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				13583
Impôt avant réductions d'impôt.....				13583
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	30	30	23	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 23
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				13560
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		1974	1974	
BASE IMPOSABLE.....		1974	1974	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		191	148	
Total des prélèvements sociaux nets				339
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....				134

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			13560
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			- 7841
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :			- 308
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+ 14

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :..... **5425**

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS		PSOL
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	191		148
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 345		- 267
	- 154		- 119

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³: **- 273**

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER **5152**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... **67657**

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1	
	11573	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 3754	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4127	
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 6592	
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 14473	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... **20,04%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.